



Compte-rendu du Groupe départemental Blanchet des directeurs d'école

Le Groupe départemental Blanchet des directeurs d'école est mis en place suite à la parution du B.O. n°32 du 27/8/2020 sur la direction d'école.

Ce groupe de travail, présidé par M. Sébille (DASEN), réunit des directeurs d'écoles de toutes les circonscriptions du département (tailles et configurations d'écoles variées) dont **Pauline Declerck, représentante du SNUDI-FO**, en présence de M. Pinel (IEN-A), Mme Billaudel-Courleux (CPD adjointe à l'IEN-A), Mme Truffet (référente départementale pour les directeurs d'école).

Groupe de travail du 13 novembre 2020 :

Groupe de travail en présentiel, dont le principal objectif était l'installation du groupe Blanchet.

4 thèmes de travail principaux ont été dégagés :

- Le temps,
- La formation,
- Le numérique,
- Le travail d'équipe.

Groupe de travail des 9 et 12 décembre 2020 :

Des groupes de travail se sont tenus en visio autour de ces 4 thèmes, afin de dégager dans chaque domaine les problématiques rencontrées par les directeurs d'école. Chaque groupe réunissait des directeurs d'école.

Groupe de travail du Jeudi 21 janvier 2021 :

Le groupe de travail s'est de nouveau réuni, en visio, afin de réaliser la synthèse des problématiques soulevées précédemment autour des 4 thèmes définis et d'apporter de premiers éléments de réponse. Le DASEN assure qu'aucune censure n'a été apportée aux propositions émanant des groupes de travail thématiques. Certains éléments de réponse sont apportés.

TEMPS

Dès le GT du 13 novembre, le SNUDI-FO a alerté le DASEN sur l'épuisement d'une majorité de directeurs en raison :

- **de la multiplication des tâches,**
- **de la difficulté de ne pas trop empiéter sur le temps de classe,**
- **de l'empiètement extrêmement important sur la sphère privée.**

Besoins identifiés :

- besoin d'un jour de décharge supplémentaire la première quinzaine de la rentrée. Certains directeurs sont demandeurs d'une décharge automatique le jour de la rentrée.

Monsieur Pinel indique que les directeurs qui en ressentent le besoin peuvent demander à leur IEN à être déchargés le jour de la rentrée, ce qui peut se faire en fonction des disponibilités des remplaçants (mais mathématiquement impossible à mettre en place dans toutes les écoles).

- besoin de recrutement de remplaçants pour assurer les décharges des directions de 2 et 3 classes.

Une des pistes étudiées par la DSDEN est l'identification de remplaçants qui auraient pour mission principale de décharger les directeurs de 2-3 classes.

- besoin de personnel (pour répondre au téléphone, gérer les entrées et sorties... car beaucoup de ses tâches empiètent sur le temps de classe),

- besoin d'un espace réservé à la Direction sur le site de la DSDEN.



Cet espace numérique est en cours de construction et sera mis régulièrement à jour par la référente départementale directeurs.

- besoin dans la gestion des ESS,
- nécessité de mise en place d'un calendrier des décharges pour les directions de 2-3 classes.

Ce calendrier prévisionnel des décharges a été arrêté et a été envoyé aux circonscriptions qui devraient très prochainement le transmettre aux directeurs.

- d'un calendrier des enquêtes,
- harmoniser les pratiques sur tout le département concernant les inscriptions (utilisation de ONDE par les collectivités territoriales en charge de la compétence scolaire).

Monsieur Pinel rappelle que si certaines mairies ou syndicats scolaires gèrent l'inscription des élèves dans ONDE, il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation. L'ERUN vient former le personnel communal à l'utilisation de ONDE.

FORMATION

Demandes particulières

- Création d'un espace de mutualisation pour les directeurs,
- Mettre à jour les documents sur le site de la DSDEN avec des formats faciles à utiliser
- Harmonisation de l'ENT sur tout le territoire,
- Harmonisation du travail avec les mairies (saisie des inscriptions sur ONDE).

Des temps d'échanges entre pairs seront mis en place sur les 18h.

Comme l'a rappelé le SNUDI-FO dans le mail envoyé le 5 janvier à Monsieur Pinel, IEN-A, les directeurs ont les mêmes obligations réglementaires de service que les autres professeurs des écoles. Ils n'ont pas à réaliser plus de 18h d'animations pédagogiques.

Les formations proposées aux directeurs les mercredis et les échanges entre pairs sont à décompter des 18h. Les directeurs peuvent prioriser une formation directeur sur une animation pédagogique ou une formation constellation.

Proposition de calendrier pour les 2 jours de formation (non obligatoire, en distanciel) :

27/01/2021 : Laïcité et valeurs de la République

Un mercredi en Mars : Gestion de l'argent à l'école (OCCE)

Un mercredi en Avril : Inclusion scolaire (ASH)

Un mercredi en Mai : Responsabilité des directeurs (Autonome de solidarité)

Semaine de la direction d'école : en Mai - Juin

Sur inscription volontaire, non obligatoire et en présentiel. Choix de 2 ateliers d'une demi-journée chacun.

Trois thématiques seront proposées par bassin :

- 1) Sécurité – PPMS – Plan Vigipirate – Diagnostic Sécurité – Evaluation des Risques
- 2) Nouvelles technologies ONDE, ENT, TNE
- 3) Gestion de crise, conflit, médiation (signalement, faits établissement)

L'année prochaine, la semaine de la direction d'école portera sur le versant « pédagogie » des missions des directeurs.

Lieux éventuels des formations pour la semaine de la direction :

- Bassin Tergnier, Laonnois, Laon, Chauny → INSPE
- Bassin Soissonnais, Soissons Centre, Villers, Château-Thierry → École Primaire de Neuilly Saint Front



- Bassin Saint Quentin Nord, Saint Quentin, Guise, Hirson → Ecole du Centre Guise

Toutes les interventions seront enregistrées et donc récupérables pour être visionnées à tout moment.

NUMÉRIQUE

Besoins matériels :

- avoir du matériel de qualité et compétitif (ordinateur et téléphone portables professionnels),
- assurer une connexion internet fiable dans les écoles,
- bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place de nouveau matériel et la maintenance de l'existant.

Besoins concernant les outils administratifs :

- ONDE : simplification, donner l'accès aux mairies, lien avec la messagerie de l'école, fenêtres POP UP à supprimer ?

Réponse de la Division Informatique (DI) : ONDE est une application nationale. La question a déjà été posée dans l'Académie de Grenoble et Poitiers pour pouvoir envoyer des mails aux parents à partir d'ONDE. Pour l'instant, pas de réponse du centre de diffusion mais la DSDEN02 suit ce signalement pour un retour ultérieur.

Concernant les fenêtres POP UP, elles sont utilisées pour confirmer une saisie et pour des raisons de sécurité du système et ne seront jamais supprimées.

- AFFELNET : les collègues appellent trop alors que les éléments ont été saisis dans le calendrier,
- ARENA : impossible de modifier les sorties scolaires lorsqu'il y a un changement.

Réponse de la DI : Il est désormais possible d'effacer une fiche rassemblement sur l'application, seule la personne qui a posté peut effacer ses fiches.

- ONDE : ne plus avoir à mettre en place les élections lorsqu'il n'y a qu'une seule liste.

Monsieur Pinel indique que cette disposition serait contraire à la démocratie.

- Donner la possibilité aux parents de signer le LSU électroniquement.

La référente départementale directeurs va se renseigner au niveau du Rectorat.

- Simplifier l'accès aux évaluations nationales CP/CE1 car hyper-cryptage.

La référente départementale directeurs va se renseigner au niveau du Rectorat.

Besoins concernant les outils de communication :

- Lien entre ONDE et messagerie de l'école.

Réponse de la DI : en cours

- Demande de fusion PIA/ARENA afin d'éviter de devoir naviguer entre son PIA personnel pour avoir accès à ONDE et le PIA de l'école pour avoir accès à la messagerie de l'école,
- Boîte mail envahie de publicités.

Besoins concernant ENT et ONE :

- Nécessaire de développer une politique départementale sur ONE,
- Harmonisation de l'ENT indispensable.

TRAVAIL EN ÉQUIPE :

Demandes formulées :

- Former autour du pilotage pédagogique, management, médiation, gestion de conflit, communication et aux Communautés d'Apprentissages Professionnelles,
- Réactualiser et généraliser les Groupes Action Recherche au service du travail d'équipe.



Monsieur Pinel rappelle que les GAR sont une spécificité de notre département.

- Mobiliser les inspecteurs et les équipes de circonscription dans l'accompagnement de la construction du travail d'équipe,
- Redéfinir le rôle et les pouvoirs du Conseil des Maîtres.

Point sur les Faits Etablissement

Septembre 2020 : 6 dossiers (4 dossiers, 2 à suivre)

Octobre 2020 : 1 dossier, résolu

Novembre 2020 : 30 dossiers (20 résolus, 10 à suivre)

Décembre 2020 : 16 dossiers (8 résolus, 8 à suivre)

Janvier 2021 : 5 dossiers, à suivre

La référente départementale directeurs suit maintenant les dossiers déclarés dans « Faits Etablissement » (élèves perturbant gravement le fonctionnement de la classe, agressions physiques et/ou verbales...). Elle contacte les personnes concernées afin de suivre l'évolution des situations enregistrées dans l'application.